



*Comité de Fleurissement de Cellieu*

*Mairie Place de Verdun*

*42320 CELLIEU*

## CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

### REGLEMENT

#### **ARTICLE 1 :**

Dans le cadre de promouvoir l'environnement de l'habitat, le Comité de Fleurissement de Cellieu, organise le concours communal de fleurissement.

#### **ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Cellieu.

Il a pour objet de distinguer les habitations qui seront mise en valeur grâce à un décor floral de qualité et approprié.

#### **ARTICLE 3 :**

Un bulletin d'inscription devra préalablement être rempli et devra être retourné en Mairie avant le 30 juin de l'année. L'inscription est gratuite.

**ARTICLE 4 :**

Le jury est composé des membres du Comité de Fleurissement. D'autres personnes pourront aussi être mandatées en tant qu'experts.

**ARTICLE 5 :**

Les habitations sont classées dans les catégories suivantes :

- catégorie A : Maison avec jardin visible de la voie publique
- catégorie B : Maison avec décor installé le long de la voie publique
- catégorie C : Maison avec balcon, fenêtre ou terrasse visible de la voie publique
- catégorie D : Exploitation agricole ou commerce

**ARTICLE 6 :**

Les particuliers inscrits seront visités courant juillet. Le Comité établira un palmarès. Une remise des prix précisera les lauréats du concours.

**ARTICLE 7 :**

Le comité de Fleurissement se réserve le droit d'inscrire au Concours départemental les meilleurs candidats.

**ARTICLE 8 :**

L'inscription au concours communal entraîne de la part des candidats, l'acceptation du présent règlement et les décisions du jury.

Ce concours s'inscrit dans un esprit convivial entre les participants et les membres du jury.

Le président du Comité de Fleurissement de Cellieu

Marc BENIERE